

# Le recrutement d'enfants soldats :

## Une menace pour les familles dans le sud de la Birmanie

Rapport extrait du Bulletin trimestriel du mois de Septembre 2010 de l'organisation Women and Child Rights Project (WCRP), intitulé *The Plight of Women and Children in Burma* .



Le Women and Child Right Project (WCRP), a été fondé en 2000 par la Fondation des Droits de l'Homme de Monland (HURFOM) afin de surveiller et de protéger les droits des femmes et des enfants dans le Sud de la Birmanie. Le WCRP attire aussi l'attention de la communauté internationale sur la Birmanie afin de faire pression sur le régime militaire birman – le Conseil d'Etat pour la Paix et le développement (ou SPDC)- pour que les droits des femmes et des enfants soient enfin respectés.

Le principal objectif du WCRP est de promouvoir et de protéger les droits des femmes par la collecte d'information, le suivi de la situation à l'intérieur et la distribution l'information vers la communauté internationale. Le WCRP met en œuvre diverses activités pour exposer la façon dont le SPDC et son armée enfreignent régulièrement les droits des femmes et de l'enfant et ignorent les conventions internationales ratifiées par le régime.

## **TABLES DES MATIERES**

### 1. INTRODUCTION

### 2. PRINCIPAUX RESULTATS

### 3. ANALYSE

- Les milices villageoises
- La loterie
- Forcés à acheter des armes
- La torture comme réponse aux questions
- Témoignages (1)
- Travail forcé
- « Pas le choix »
- Témoignages (2)
- Le recrutement forcé contraint les familles à fuir leur village
- Les élections sont peu susceptibles de mettre fin au travail forcé ou à l'utilisation des enfants soldats
- « Mes enfants vont s'entretuer »
- Qui est impliqué ?

### 4. METHODOLOGIE

### 5. DEFINITIONS LEGALES

- Utilisation et recrutement d'enfants soldats
- Travail forcé
- La résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies

### 6. RECOMMANDATIONS

### 7. COMMENT AGIR ?

**Veillez noter que si les recherches effectuées dans le cadre de ce rapport sont limitées au Sud de l'Etat Mon et au Nord de la division de Tenasserim, il a été largement rapporté que le SPDC recrute aussi des milices locales dans le Etats Kachin, Karen et Shan, dans lesquelles de nombreux enfants sont enrôlés.**

## 1. INTRODUCTION

Le recrutement d'enfants soldats au sein de milices locales par le SPDC dans le Sud de l'Etat Mon et dans le Nord de la division de Tenasserim est généralisé et systématique.

Des recherches sur le terrain menées par WCRP en mai et août 2010 dans le canton de Ye dans l'Etat Mon, et dans le canton de Ye Phyu dans la division du Tenasserim, ont attesté le recrutement forcé de quarante enfants dans ces zones. Dans un des villages sondés, sur les quarante personnes civiles forcées à exercer des fonctions de sécurité par les militaires, quinze étaient des enfants.

En outre, l'utilisation du travail forcé des enfants par le SPDC se fait aussi de manière généralisée et systématique.

En conséquence directe, de nombreuses familles vivant dans cette région ont fui vers la frontière thaïlandaise à la recherche d'un refuge. Selon le Thailand Burma Border Consortium, 1550 personnes dans les cantons de Ye et Ye Phyu ont été contraints de fuir leur foyer ou leur lieu de résidence habituel depuis le mois d'août 2008, portant le nombre total de déplacés internes dans la région à 64 000 personnes.

Le recrutement d'enfants soldats et l'utilisation du travail forcé, constituent selon la Loi internationale, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La communauté internationale devrait apporter son soutien à la mise en place d'une Commission d'enquête internationale pour enquêter sur ces allégations de crimes internationaux perpétrés en Birmanie.

Les travailleurs humanitaires craignent que la situation ne se dégrade après les élections lorsque le SPDC réitérera ses pressions sur les groupes ethniques ayant signé un accord de cessez-le-feu pour qu'ils rejoignent le plan de gardes frontaliers (BGF). « Si les groupes ayant signé un accord de cessez-le-feu disent 'oui' à la question BGF, nous aurons la charge de la militarisation de ces zones. S'ils continuent à rejeter le plan BGF, une guerre pourrait éclater. On ne voit pas où et comment nous pouvons sauver nos vies dans le future. Nos enfants se trouvent dans une situation perdant-perdant. Nous sommes très inquiets pour notre génération car la situation empire » a déclaré un père de famille Mon.

## 2. PRINCIPAUX RESULTATS

Deux mois de collecte de données par WRCP lors de recherche sur le terrain en Mai et Août 2010 ont révélé que 40 enfants ont été recrutés ou utilisés comme enfants soldats par le SPDC. Sur ces quarante enfants :

- Treize enfants ont été recrutés comme membres de milices par les troupes du SPDC.
- Vingt-cinq enfants ont été utilisés comme gardes des village entre 2008 et 2010.
- Deux enfants ont été recrutés comme porteurs
- Sur trente enfants soldats, six se sont portés « volontaires » et sont toujours dans l'armée. Un de ces « volontaires » a été chargé de convaincre cinq autres enfants de rejoindre les rangs militaires.
- Dans un des villages sondés par WCRP, parmi les quarante gardes de sécurité du village quinze étaient des enfants. Certains n'ayant pas plus de douze ans.

En outre, l'utilisation du travail forcé des enfants par le SPDC est aussi généralisée et systématique à travers l'Etat Mon, où la plupart des enfants de plus de dix ans (et même parfois moins) ont déjà connu le travail forcé.

## 3. ANALYSE

### • Les Milices villageoises

Les troupes du SPDC dans le Sud de la Birmanie ont étendu leur présence par la mise en œuvre d'une stratégie de milice de village locale. Le régime force les populations locales à intégrer les unités de milices ou l'armée civile (*Pyi-Thut-Sit* en birman) pour se battre contre les groupes armés anti-SPDC dans le Sud de l'Etat Mon et dans le Nord de la division de Tenasserim. Le SPDC exige que tous les villages dans le canton de Ye aient une milice composée de villageois.



Selon les résultats de WCRP, le SPDC a aussi recruté des enfants dans ces milices. Les militaires recrutent de force des enfants provenant des villages des minorités ethniques et les font travailler en tant que soldats, gardes, vigiles, porteurs, espions, messagers, boucliers humains ou encore dragueurs de mines.

### • La loterie

Le SPDC exige que chaque foyer enregistre ses membres masculins âgés de 12 à 59 ans dans un système de loterie qui sélectionne ceux qui intégreront les milices. Le chef du village est responsable de l'organisation de la loterie. Selon un villageois interrogé, il est « très rare » pour un représentant d'un foyer de ne pas être sélectionné pour servir dans la milice. Les chefs de village dans le canton de Ye sont nommés par les soldats du bataillon local du SPDC et sont sous leur commandement direct. Afin de ne pas être sélectionnées, les familles peuvent tenter d'engager un remplaçant ou alors opter pour payer une amende. Dans certains villages, la loterie inclut les enfants à partir de 12 ans.

### • Forcés à acheter des armes à feu

Les responsabilités et les tâches incombant à la milice du village sont déterminées quotidiennement par les soldats du SPDC, avant d'être relayées par le chef du village. Le SPDC exige que les membres de la milice portent des armes, cependant l'armée n'en fournit pas aux villageois. Les armes doivent donc être achetées avec l'argent collecté auprès des différents foyers du village, mais elles sont ensuite considérées comme étant la propriété du SPDC. Ainsi, si une arme est perdue ou endommagée, le responsable est puni par les soldats du SPDC. Enfin, les villageois sont tenus d'affirmer à toute personne leur posant la question que leurs armes leur ont été fournies par le SPDC.

### • La torture comme réponse aux questions

Les soldats du SPDC ordonnent aussi aux milices des villages d'assurer la sécurité contre les attaques menées par les groupes dissidents, en particulier quand le SDPC est basé dans le village en question ou en périodes d'intensification des conflits. En plus de l'établissement de milices dans des villages des cantons de Ye et Ye Phyu, le SPDC a mis en place un système de rotation pour former les groupes de gardes constitués de villageois. Jusqu'à douze personnes sont utilisés par jour dans certains villages, où l'activité des groupes insurgés est élevée. Il arrive aussi que le village soit gardé par la même personne pendant la journée. Si un villageois remet en question un ordre ou n'exécute pas un ordre immédiatement ou correctement, sa famille et lui seront torturés.

### • Témoignages (1)

Mhem Mon Chan, 16 ans, village \*\*\*, sous-canton de Khawzar, canton de Ye : « J'étais dans la milice comme représentant de la famille de mon cousin. Mon cousin n'a que 12 ans et vit seul avec sa grand-mère. S'ils ne présentaient pas quelqu'un de la famille à la milice, ils auraient été arrêtés et battus. Je me suis donc présenté pour cette famille. Mon père représentait déjà la mienne. »

Mhem Lavie Mon, 15 ans, village de \*\*\*, canton de Ye : « Je l'ai fait plusieurs fois. J'ai monté la garde plus de fois que je ne peux le compter. Je ne me souviens pas combien de fois. J'ai exercé ces fonctions jusqu'en février 2009 quand ma famille et moi avons fui dans cette zone pour déplacés internes où nous vivons maintenant. »

Mhem Bala, 16 ans, explique comment il a été forcé à être garde pour son village dans le canton de Ye : « Quand j'étais garde, je travaillais avec un ami qui a aussi 16 ans, et un homme plus âgé. J'ai eu beaucoup de chance de pouvoir fuir en Thaïlande et ainsi éviter

cette travaille dangereux et effrayant. Je ne doute pas que mon ami soit toujours obligé de faire le même travaille qu'avant pour les soldats birmans. Ou peut-être même pire, parce que j'ai entendu que la situation sécuritaire dans mon village n'était pas bonne du tout. »

- **Travail forcé**



Presque tous les habitants des villages des zones où l'enquête a été menée ont été forcés à travailler pour les militaires au moins à une fois, mais la plupart d'entre eux y ont été forcés à plusieurs reprise. Le SPDC fait des demandes quotidiennes pour le travail des locaux, dont les enfants. Les adultes devant se rendre à leur travail régulier pour nourrir la famille, il n'y a souvent pas d'autre alternative pour les familles que d'envoyer un de leurs enfants.

- **« Pas le choix »**

Les enfants sont forcés à travailler sur d'innombrables projets dans des conditions difficiles et sans aucune rémunération. On peut citer la construction de casernes de l'armée, de commissariats, de routes, d'écoles publiques, mais aussi le défrichage des terres, la manipulation de lourdes charges, et bien d'autres tâches. Des « projets spéciaux » nécessitent souvent le travail de tout le village. Si un villageois ne se présente pas au travail, il est redevable d'une lourde amende. Les familles les plus riches peuvent parfois payer des pots-de-vin aux officiels et être exemptées de travail. Cependant pour la grande majorité des familles, il n'y a pas d'autre choix que d'envoyer un de ses membres au travail.



Min Yin, mère de trois enfants, témoigne : « Si les adultes vont au travail forcé, nous n'avons plus rien à manger. Nous devons donc envoyer nos enfants à la place. Les soldats utilisent notre petit enfant pour travailler dans leurs bataillons. Les soldats birmanes sont très paresseux et il suffit d'utiliser les villageois, y compris les enfants, en pointant leurs armes à feu. »

#### • Témoignages (2)

En 2008, un villageois de 50 ans habitant dans le sous-canton de Khawzar, dépendant du canton de Ye, a déclaré que trois garçons âgés de 12, 14 et 15 ans, ont été sélectionnés au hasard par le chef du village sous la pression de militaires du SPDC pour travailler dans la caserne militaire stationnée à proximité de leur village. Les trois enfants travaillaient du lever du jour au coucher du soleil, réparant des routes, transportant de la terre et construisant des clôtures autour du camp. « Les enfants ne peuvent aller à l'école seulement lorsque c'est le tour d'un autre foyer d'effectuer ces travaux forcés. Lorsque c'est le tour de leur famille, ils doivent travailler car leurs familles sont trop pauvres pour payer l'amende et leurs parents ne peuvent pas se permettre de quitter leur travail régulier. »

Nai Ong Mon, un ancien chef de village dans le sud du canton de Ye, explique de quelles manières il participait au travail forcé. Dans un village de 50 foyers, certains enfants d'à peine huit ans étaient forcés à travailler, et tous les enfants dès 15 ans effectuaient un type de travail forcé. Le premier travail impliquant les enfants était la construction de routes à l'intérieur du camp militaire. « Je rassemblais les villageois pour qu'ils aillent travailler quand le SPDC le leur ordonnait. Nous recevions presque tous les jours un ordre des soldats exigeant qu'au moins dix personnes viennent travailler pour eux. Sur dix personnes travaillant au moins cinq d'entre eux étaient des enfants de moins de 18 ans. Finalement je ne pouvais plus supporter de faire cela. Je ne pouvais pas me résoudre à suivre les ordres des soldats. J'ai donc démissionné et fui mon village. »

Un garçon de treize ans venant du village \*\*\*, dans le sous-canton de Khawzar, dépendant du canton de Ye, a été forcé à transporter de la terre jusqu'à un tronçon d'une grande route en construction. La victime effectuait cette tâche de 6 heures du matin à 6 heures du soir et ne pouvait donc pas aller à l'école. Les soldats supervisaient le travail et intimidaient

l'enfant, ainsi que les autres travailleurs. L'enfant explique que de nombreux villageois, y compris des enfants, devaient participer à ce type de travail non rémunéré chaque jour.

Selon les recherches de WRCP, huit garçons âgés de 14 à 17 ans, venant du village \*\*\*, dans le sous-canton de Khawzar, ont été forcés à travailler au commissariat de police. Les jeunes garçons commençaient à travailler avant 7 heures le matin pour finir à 6 heures du soir. Pendant 36 jours consécutifs ils ont creusé des fossés, posé des clôtures et effectué des coupes de bois et de bambou. Ils devaient par ailleurs apporter leur propre nourriture et leur propre eau, les outils de travail n'étaient pas n'ont plus fourni. Aucun d'entre eux n'a pu se rendre à l'école durant cette période.

Mhem Mon, jeune garçon de 13 ans, a lui aussi été forcé à travailler comme garde de village. « j'ai dû quitter ma grand-mère malade et la laisser seule au village. Elle a des problèmes mentaux. J'ai peur des soldats birmans. J'ai été forcé à garder les soldats pendant la nuit. Puisqu'il n'y avait que ma grand-mère malade et moi dans le foyer et que nous n'avions pas assez d'argent pour employer quelqu'un à ma place, j'ai dû être garde.

En 2009, dans le village \*\*\*, dans le sud du canton de Ye, sur 27 personnes forcées à travailler dans les casernes, trois étaient des enfants. Ils commençaient le travail à 7 heures du matin pour finir seulement à 5h du soir. Les casernes se trouvaient à presque 2 kilomètres du village, ils devaient donc être conduit chaque matin par quelqu'un du village ayant une voiture. Une des jeunes filles, qui a fui en Thaïlande depuis, décrit son expérience : « il n'y avait principalement que des femmes qui travaillaient. Nous devions construire des clôtures, défricher les buissons et les broussailles, réparer la route et toutes les autres choses ordonnées par les soldats. Tous les matins, je me levais à 4 heures pour préparer mon déjeuner. Nous devions aussi apporter notre eau. Ma famille a toujours été pauvre, et nous avons dû quitter l'école parce c'était trop cher. Après le décès de ma mère, c'est moi qui me suis occupée de la famille. Nous ne pouvions pas payer l'amende alors plutôt que de travailler pour les soldats nous avons fui en Thaïlande. Je ne voulais plus travailler dans les casernes de soldats. Je suis une femme et ils me font peur. Nous devions faire tout ce qu'ils voulaient... »

\*Note : les noms des personnes interrogées ont été changés pour des raisons de sécurité.

#### • **Le recrutement forcé contraint les familles à fuir leur village**

Selon le Thailand Burma Border Consortium (TBBC), 1550 personnes dans les cantons de Ye et de Ye Phyu sont des déplacés internes depuis le mois d'août 2008, portant le nombre total de déplacés internes dans cette zone à 64000 personnes. La plupart des personnes interrogées par TBBC affirment avoir fui vers des camps de relogement ou vers des zones contrôlées par le New Mon State Party, en raison du travail forcé et du recrutement forcé dans les milices des villages.<sup>1</sup>

Le travail forcé et le recrutement d'enfants soldats dans les milices villageoises par le SPDC ont aussi entraîné la fuite de nombreuses familles vers la Thaïlande.

---

<sup>1</sup> TBBC (29 octobre 2009), *Protracted Displacement and Militarization in Eastern Burma*, 2009 Survey

Un agent de terrain et professeur pour le Labor Rights promotion network (LRPN), une ONG Thaïlandaise, a déclaré : « je rencontre principalement des personnes provenant des Etats Mon, Karen et de la division de Tenasserim qui ont fui en Thaïlande pour ne pas intégrer les milices villageoises. »



En conséquence, la population des villages dans la région a considérablement baissé. Ce sont surtout les pères de famille qui émigrent. En fuyant en Thaïlande il compte travailler et envoyer de l'argent à leur famille restée au village. Par la suite, même si le SPDC essaie de recruter d'autres membres de la famille, elle sera en mesure de payer l'amende leur permettant d'échapper au travail forcé. Cependant les amendes ont augmenté de plus de moitié en un an, passant de 3000 Kyats (3 US Dollar) en 2009 à 7000 Kyats (7 US Dollar) en 2010.

Une grand-mère a déclaré avoir déjà payé à une reprise « 3000 Kyats pour libérer son petit-fils de la milice ». « Mais je n'ai pas pu payer la seconde fois, il a donc du y travailler », a-t-elle ajouté.

La femme d'un soldat du SPDC qui a fui en Thaïlande nous a confié : « je suis la femme d'un soldat birman. Mes enfants et moi ne voulions pas suivre la formation militaire. La seule solution était donc de fuir en Thaïlande. »

Mhem Pine Non, un jeune homme de 18 ans vivant à présent en Thaïlande a dit : « j'ai fui mon village il y a deux mois, après avoir été tiré au sort pour intégrer la milice du village. Je ne veux pas y travailler. Quand j'étais encore dans mon village, j'ai été souvent forcé à être garde ou à faire différents types de travaux forcés. Je vais bien, je peux y faire face, mais je suis très inquiet et triste pour deux de mes cousins qui sont encore à l'école. Ils n'ont seulement que 12 et 14 ans, et ont été forcés à monter la garde toute la nuit, sans dormir, et le matin ils doivent aller à l'école. Ils doivent être terriblement fatigués quand ils sont à l'école. Je pense qu'ils vont devoir arrêter l'école bientôt, comme moi. »

Le jeune Mhem Seik Mon, âgé de 17 ans, travaillait comme garde de village depuis 2008 dans le Sud du canton de Ye avant de fuir en Thaïlande à la fin de 2009. « Nous devons monter la garde pour les soldats birmans tout le temps. Quand ils dormaient, nous ne pouvions pas nous endormir même si nous étions très fatigués, car si les soldats s'en apercevaient, il fallait payer une amende de 5000 Kyats ou alors leur donner de la nourriture, comme de cochons ou des poulets, appartenant à notre famille. J'ai fui en Thaïlande. Les autres enfants travaillent toujours probablement comme garde. »

- **Les élections sont peu susceptibles de mettre fin au travail forcé ou à l'utilisation des enfants soldats**

Les travailleurs humanitaires craignent que la situation ne se dégrade après les élections lorsque le SPDC réitérera ses pressions sur les groupes ethniques ayant signé un accord de



cessez-le-feu pour qu'ils joignent le plan de gardes frontaliers (BGF). WCRP est très préoccupé pour le devenir des générations futures en Birmanie après les élections. Depuis que le SPDC menace d'annuler son accord de cessez-le-feu signé en 1995 avec le New Mon State party (NMSP), il est à craindre que la situation ne dégénère, en particulier parce que le SPDC s'est efforcé de militariser la zone depuis une quinzaine d'années (voir ci-dessous le paragraphe *Qui est impliqué ?*). En conséquence, les enfants

dans ces zones seront encore plus susceptibles d'être enrôlés dans des travaux forcés ou recrutés de force en tant qu'enfants soldats.

« Si les groupes ayant signé un accord de cessez-le-feu disent 'oui' à la question BGF, nous aurons la charge de la militarisation de ces zones. S'ils continuaient de rejeter le plan BGF, une guerre pourrait éclater. On ne voit pas où et comment nous pouvons sauver nos vies dans le future. Nos enfants se trouvent dans une situation perdant-perdant. Nous sommes très inquiets pour notre génération car la situation s'empire » a déclaré un père de famille Mon.

- « **Mes enfants vont s'entretuer** »

Un père dont le fils aîné a pris les armes contre le SPDC a partagé son histoire : « Je ne peux pas empêcher mon enfant de rejoindre l'insurrection. Si j'étais jeune, je ferais peut-être la même chose car les soldats birmans ne voient pas notre peuple comme des êtres humains. Si nous continuons à vivre dans notre village, mon fils cadet devrait rejoindre le programme de la milice des soldats birmans. Si c'était le cas, mes enfants s'entretueraient.

- **Qui est impliqué ?**

Selon le TBBC, trois bataillons d'artillerie du SPDC, six bataillons d'infanteries, et douze bataillons d'infanteries légères sont basés dans les cantons de Ye et de Ye Phyu. De plus, le Commandement 19 des opérations militaires du SPDC est aussi basé dans le canton de Ye, dans l'Etat Mon.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> TBBC (29 octobre 2009), *Protracted Displacement and Militarization in Eastern Burma*, 2009 Survey

## METHODOLOGIE

L'équipe de terrain de WCRP a utilisé une technique de collecte de données détaillée grâce à des entretiens et des enquêtes menées en profondeur. L'équipe de terrain de WCRP a enquêté dans des villages du Sud du canton de Ye et a mené des entretiens en profondeur avec les enfants et parent venant des zones de conflits mais vivant à présent dans les zones pour déplacés internes, sous le contrôle du New Mon State Party. En outre, le coordinateur de WCRP s'est rendu auprès des communautés de migrants dans les provinces de Samut Sakhon et Samut Prakan, près de Bangkok, et dans les provinces de Pukhet, Phang Nga dans le Sud de la Thaïlande, pour interroger des enfants et leurs parents issus du Sud de la Birmanie et ayant fui les zones de conflits.



Les recherches conduites par WCRP dans le cadre de ce rapport sont limitées au Sud de l'Etat Mon et au Nord de la division de Tenasserim. Il a été cependant largement rapporté que le SPDC recrute aussi des milices locales dans le Etats Kachin, Karen et Shan, où de nombreux enfants sont enrôlés comme soldats et forcés à travailler.

## DEFINITIONS LEGALES

Notons que le terme « enfant soldat » n'est pas seulement limité aux enfants qui ont porté les armes mais s'étend aussi aux enfants utilisés par un groupe armé à un titre quelconque<sup>3</sup>. le recrutement des enfants dans les milices villageoises étant forcé et non rémunéré, il viole par conséquent les lois internationales interdisant l'utilisation d'enfants en tant que soldats, et les lois interdisant le travail forcé.

### • Utilisation et recrutement d'enfants soldats

Le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats sont interdits par la Loi internationale humanitaires (Loi des conflits armés) et par la Loi internationale des droits de l'Homme. Le protocole II de la Convention de Genève de 1949 s'applique pendant les conflits armés non internationaux et interdit les forces armées nationales ou les groupes armés de recruter des enfants de moins de quinze ans ou de les faire prendre aux hostilités<sup>4</sup>. Ce standard est

<sup>3</sup> Cape Town principles and Best Practices on the Recrutement of Children into the Armed Fordes and on Demobilization and Social Reintegration of Child Soldiers in Africa (UNICEF, 1997).

<sup>4</sup> Art. 4 (3) c

repris dans la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>5</sup>, à laquelle le régime birman a adhéré en 1991.

Indépendamment de la ratification de ces traités, le recrutement d'enfants de moins de quinze ans dans les forces armées est à présent considéré comme une violation du droit international coutumier, et est applicable à toutes les parties impliquées dans un conflit armé qu'elles aient signé ou non une des conventions ci-dessus.

Des instruments juridiques plus récents ont modifié les normes établies par la Convention de Genève et la Convention relative aux droits de l'enfant, faisant passer de 15 à 18 l'âge en dessous duquel le recrutement constitue une violation. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés oblige les Etats parties à la convention « d'assurer que les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans ne sont pas enrôlées de manière obligatoire dans leurs forces armées ». Le Protocole optionnel interdit aussi les groupes armés non-étatiques de recruter ou d'utiliser lors d'hostilités des personnes de moins de 18 ans, et exige que les états parties « prennent toutes les mesures possibles pour empêcher ce genre de recrutement et d'utilisation » par des groupes armés non-étatique.<sup>6</sup>

La Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants de 1999, ratifiée par le Bureau Internationale du Travail, inclut dans sa définition des pires formes de travail des enfants « le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés<sup>7</sup> », et définit un enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans<sup>8</sup>. La Convention oblige les Etats membres à prendre des mesures immédiates pour éliminer les pires formes de travaux des enfants<sup>9</sup>.

La Birmanie n'a signé ni le Protocole facultatif, ni la Convention sur les pires formes de travail des enfants. Cependant, en plus des divers instruments juridiques internationaux interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants en liaison avec les forces ou groupes armés, des interdictions nationales sur l'utilisation d'enfants soldats ont été mises en place en Birmanie depuis de nombreuses années. Le SPDC a par ailleurs passé récemment une législation favorisant cette interdiction. La directive N°13/73 du Myanmar Defense Service et du War Office Service empêche toutes personnes de moins de 18 ans d'être recrutées dans les forces armées. En 1993, le SPDC (alors appelé le SLORC), a adopté la Loi sur l'enfance, définissant un enfant comme toute personne de moins de 16 ans, et interdisant d'employer ou d'accorder la permission aux enfants d'accomplir un travail dangereux pour la vie de l'enfant ou nuisant à son caractère moral. Toute infraction à cette loi est punissable par une amende ou une peine d'emprisonnement n'excédant pas six mois.

Le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats ont été criminalisés par le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale de 1998. Le recrutement ou l'utilisation d'enfants soldats sont poursuivis en tant que crime de guerre par la Cour Pénale Internationale (CPI). Les termes adoptés par la CPI se distinguent des autres récentes définitions acceptées d'« enfants soldats », et désigne comme un crime de guerre l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées uniquement si l'enfant participe activement aux

---

<sup>5</sup> Art. 38 (3)

<sup>6</sup> Art. 4 (2)

<sup>7</sup> Art. 3 (a)

<sup>8</sup> Art. 2

<sup>9</sup> Art. 6 (1)

hostilités.<sup>10</sup> Cependant, la Birmanie ne faisant pas partie du Statut de Rome, le seul moyen de poursuivre les généraux birmans à la CPI serait que la situation soit être déférée à la CPI par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

#### • **Travail Forcé**

Le travail forcé est une forme de traite des êtres humains. Le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants définit la «traite des personnes» comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte... , aux fins d'exploitation. Le «Travail forcé» est considéré comme une forme d'exploitation.<sup>11</sup>

Dans le rapport de 2010 du Département d'État américain sur la traite des êtres humains la Birmanie se trouve dans les trois derniers tiers du classement, ce qui indique que le gouvernement birman ne fait « pas d'efforts significatifs pour se conformer aux normes minimales concernant l'élimination de la traite des personnes ». La Convention du Bureau International du Travail sur les pires formes de travail des enfants inclut dans sa définition des pires formes de travail des enfants "toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues à l'esclavage, comme la vente et la traite des enfants ... et le travail forcé ou obligatoire ».<sup>12</sup>

Le Statut de Rome liste la traite des êtres humains comme un crime contre l'humanité, donnant ainsi la compétence à CPI sur les cas de traite. Comme pour la question du recrutement d'enfants soldats, tout procès des responsables birmans au CPI en ce qui concerne l'utilisation du travail forcé devrait être déférée à la CPI par le Conseil de sécurité.

#### • **La résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies**

En 2005, l'Organisation du Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1612, instituant un mécanisme permettant de surveiller et de rapporter six violations graves des droits de l'enfant dans les conflits armés. Le mécanisme ne fonctionne actuellement pas bien en ce qui concerne la Birmanie. En dépit de «violations graves», largement reconnues comme se produisant à travers la Birmanie par les Nations Unies et de nombreuses ONG, seulement neuf plaintes concernant des violations graves survenus en Birmanie ont été déposées en 2009. Ce nombre est bien en deçà des chiffres réels. Bien qu'aucune estimation officielle n'existe, les équipes de terrain de WCRP qui ont commencé la collecte de données un prochain rapport annuel sur les violations graves contre les enfants, ont entendu parler d'**au moins cent cas** dans le sud de la Birmanie seul.

Plusieurs raisons expliquent pourquoi le Monitoring and Reporting Mechanism (MRM) n'est pas pleinement opérationnel en Birmanie. La MRM Task Force travaillant en Birmanie et le long de la frontière thaïlandaise est incapable de coopérer pleinement avec les groupes non-étatiques armés. Ces derniers restreignent leur accès aux zones de conflit,

---

<sup>10</sup> Les termes employés dans l'article sont ambigus, il se lit comme suit : art. 2 (b) (xxvi) « conscrire ou enrôler des enfants de moins de quinze ans dans les forces armées nationales ou les faire participer activement aux hostilités constituent un crime de guerre aux fins du présent statut ».

<sup>11</sup> Art. 3 (a)

<sup>12</sup> Art. 3 (a)

ce qui remet en question la capacité de la Task Force de surveiller et de vérifier les abus perpétrés dans ces zones. Beaucoup de victimes ne veulent pas rapporter les exactions qu'elles ont subies en raison de la crainte de harcèlement, d'arrestation ou d'autres sanctions du SPDC – pour eux-mêmes ou les membres de leur famille, et cela malgré l'anonymat que la MRM assure. Enfin, il y a un manque de connaissance généralisée de la MRM au sein du mouvement Birman. En effet, de nombreuses organisations pourraient signaler certains cas de violations mais elles ne sont pas au courant du processus par lequel déposer ces plaintes ou rapports.

## RECOMMANDATIONS

Pour le SPDC:

- Libérer immédiatement tous les enfants présents dans ses rangs militaires, et poursuivre pénalement les responsables de leur recrutement ;
- Ratifier sans délai le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant;
- S'acquitter de ses obligations en tant qu'État partie à la Convention sur le travail forcé de 1930 (N ° 29) et à la Convention du Bureau International du Travail sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948 (n ° 87) ;
- Appliquer les recommandations du Bureau International du Travail à cesser le travail forcé et à mettre en œuvre des réformes du travail ;
- Enquêter et poursuivre les infractions commises relatives au travail forcé par les agents gouvernement en toutes circonstances.

Pour la communauté internationale:

- Prise en charge d'une Commission des Nations Unies chargée d'enquêter sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité en Birmanie;
- Faire pression sur le SPDC pour qu'il remplisse ses obligations internationales.

## COMMENT AGIR ?

Si vous êtes une organisation travaillant avec des enfants issus de Birmanie et vous voulez en savoir plus sur les de dépôt de plaintes, contactez le WRCP ([wcrpedito@gmail.com](mailto:wcrpedito@gmail.com)), ou contacter Chantal Scholten à cette adresse [childrightsmr@gmail.com](mailto:childrightsmr@gmail.com).

Si vous êtes un particulier et vous souhaitez apporter votre aide, il y a un certain nombre de choses que vous pouvez faire. Il existe de nombreux organismes internationaux voués à mettre un terme à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés auxquels vous pouvez adhérer ou faire un don. [The Coalition to End the Use of Child Soldiers](#) est une de ces organisations. D'autres organisations comme Amnesty International et Human Rights Watch se penchent sur les violations des droits de l'homme en général.

Pour plus d'informations sur ce que vous pouvez faire au sujet des graves crimes internationaux perpétrés en Birmanie, visitez ce site : <http://www.unscurma.org>. Vous pouvez aussi faire une recherche sur la position de votre gouvernement concernant l'utilisation d'enfants soldats et le travail forcé, ou sur le régime birman. Si votre gouvernement n'a pas pris une position ferme contre l'utilisation des enfants soldats ou le travail forcé, ou si votre gouvernement entretient des liens avec le régime birman, faites pression sur vos représentants locaux pour que cela change.

Vous pouvez enfin vous rendre sur les sites Web des organisations comme Burma Campaign USA, Burma Campaign UK, Burma Campaign Australia, ou Info Birmanie en France pour voir la "liste noire" des entreprises qui traitent avec la Birmanie en dépit des larges violations des droits humains que les citoyens continuent d'endurer sous le régime militaire. Voici quelques-unes des entreprises que vous pourriez envisager de boycotter et/ou de contacter pour leur demander de couper leurs liens avec le régime militaire de Birmanie: Chevron Corporation, Daewoo, Siemens AG, Lloyds de Londres, ou Total.

Vous pouvez consulter la liste noire complète de ces entreprises en cliquant [ici](#)